



West Nipissing Ouest

Plan d'accessibilité

2021-2025

Joie de vivre
westnipissingouest.ca



Table des matières

INTRODUCTION

Objectif	3
Engagement envers l'accessibilité	3
Terminologie	3

CONTEXTE

Sommaire des législations	4
À propos de Nipissing Ouest	4

GROUPES D'ACCESSIBILITÉ

Comité consultatif d'accessibilité	5
Groupe municipal des opérations en accessibilité	5

POLITIQUES ET NORMES

Politique de service à la clientèle accessible 2009/361	6
Politique des normes d'accessibilité intégrée 2013/379	6
Norme de conception des espaces publics	6

PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Objectifs du Comité 2021-2025	8
Mise à jour sur les obstacles d'accessibilité 2021	8
Méthodologies d'identification des obstacles 2021-2025	9
Réalizations en accessibilité	9
Obstacles à surmonter de 2021-2025	10
Révisions et suivi	10
Plan de communication	10

ANNEXES

Annexe A – Rapport d'évaluation de bâtiments et installations



INTRODUCTION

Objectif

Le Plan d'accessibilité décrit comment la Municipalité de Nipissing Ouest peut continuer d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées en ce qui concerne l'utilisation des services, des installations et des lieux de travail municipaux.

Engagement envers l'accessibilité

La Municipalité de Nipissing Ouest s'engage à offrir un traitement égal aux personnes handicapées en mettant en pratique ces quatre principes clés : dignité; indépendance; intégration; et égalité des chances. À ce titre, la Municipalité s'efforce de réduire les obstacles dans la communauté.

La Municipalité se conforme à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) en mettant en œuvre des normes concernant : un service à la clientèle accessible; information et communication; emploi; transport; et l'environnement bâti.

Terminologie

Dans le contexte de ce plan, un « obstacle » est défini comme étant toute chose qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à tous les aspects de la société en raison d'un handicap, y compris : un obstacle physique; un obstacle architecturale; une barrière d'information ou de communication; une barrière attitudinale; un obstacle technologique; une politique; ou une pratique.



CONTEXTE

Sommaire des législations

Étant donné qu'il a toujours existé de la discrimination envers les personnes handicapées en Ontario, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) a pour objet de favoriser l'intérêt de tous les Ontariens et Ontariennes en prévoyant :

- D'une part, l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité en vue de réaliser l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario en ce qui concerne les biens, les services, les installations, le logement, l'emploi, les bâtiments, les constructions et les locaux au plus tard le 1^{er} janvier 2025;
- D'autre part, la participation des personnes handicapées, du gouvernement de l'Ontario et des représentants d'industries et de divers secteurs économiques à l'élaboration des normes d'accessibilité.

Le *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* de la LAPHO oblige les municipalités à :

- Établir, mettre en œuvre, maintenir et documenter un Plan d'accessibilité pluriannuel, qui décrit la stratégie de l'organisation pour prévenir et éliminer les obstacles et satisfaire à ses exigences en vertu du règlement;
- Afficher le Plan d'accessibilité sur leur site Web et fournir le plan dans un format accessible sur demande; et
- Revoir et mettre à jour le Plan d'accessibilité au moins une fois tous les cinq ans.

À propos de Nipissing Ouest

La Municipalité de Nipissing Ouest est depuis plus de 20 ans une communauté agglomérée. En 1999, Cache Bay, Crystal Falls, Desaulniers, Field, Kipling, Lavigne, North Monetville, River Valley, Sturgeon Falls, Verner et 17 ½ cantons non constitués se sont réunis pour former l'énergétique communauté de Nipissing Ouest. La Municipalité a une superficie de 1 993,63 km² et une population d'environ 14 364 habitants.

La Municipalité compte 9 casernes de pompiers dispersées. Les services de police sont fournis par le détachement de la Police provinciale de Nipissing Ouest.

Les installations municipales comprennent 1 bureau municipal, 5 centres communautaires, 1 bibliothèque principale avec 4 succursales, 1 marina municipale et 1 musée. De plus, la Municipalité est responsable pour 1 piscine récréative intérieure, 2 arénas, 6 patinoires extérieures, 6 terrains de baseball, 4 courts de tennis, 4 terrains de soccer, 3 plages publiques, 1 sentier pédestre, 1 parc de planche à roulettes, 10 terrains de jeux et 3 parcs d'eau.



GROUPES D'ACCESSIBILITÉ

Comité consultatif d'accessibilité

Le Comité est composé de bénévoles locaux, d'un individu représentant le Conseil municipal et d'une personne représentant le personnel municipal. Les membres du Comité ont des connaissances ou une expérience personnelle liées aux handicaps et / ou à l'accessibilité. À ce titre, ils sont en mesure de fournir une perspective unique et importante sur divers problèmes d'accessibilité.

Le but du Comité consultatif d'accessibilité est d'examiner et d'offrir des conseils à la Municipalité sur l'élaboration de politiques, de rénovations, d'achats, etc. dans le but d'éliminer les obstacles dans toutes les installations municipales, conformément à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Les activités du Comité consultatif incluent:

- D'informer le Conseil sur la préparation, la mise en œuvre et l'efficacité de son plan d'accessibilité;
- D'examiner les plans de sites et d'installations afin de donner des conseils au sujet de problèmes d'accessibilité liés aux bâtiments identifiés dans la Municipalité;
- De faire des recommandations au Conseil au sujet de tout autres enjeux liés à l'accessibilité au sein de la Municipalité;
- De collaborer étroitement avec le Groupe municipal des opérations d'accessibilité.

Groupe municipal des opérations en accessibilité

Le Groupe municipal des opérations en accessibilité est composé des membres du personnel suivants:

- Directeur des services communautaires et du développement économique;
- Chef du service des bâtiments;
- Directeure des services corporatifs;
- Gérant des travaux publics;
- Gestionnaire de projet.

Le Groupe municipal des opérations en accessibilité, avec les conseils et recommandations du Comité consultatif d'accessibilité, identifiera, éliminera et préviendra stratégiquement autant d'obstacles que possible. Le Groupe identifiera les priorités pour l'amélioration continue de l'accès à toutes les installations, propriétés et services appartenant à la Municipalité pour toutes les personnes handicapées. Le groupe examinera et mettra en œuvre le Plan d'accessibilité municipal et se réunira au moins deux fois par année.



POLITIQUES ET NORMES

Politique de service à la clientèle accessible 2009/361

La *Norme d'accessibilité pour le service à la clientèle* est la première norme en vertu de la LAPHO et a été établie en tant que Règlement de l'Ontario 429/07. Elle fut mise en vigueur le 1^{er} janvier 2008, date à laquelle les organisations du secteur public devaient s'y conformer.

La *Politiques de service à la clientèle accessible* fut adoptée par la Municipalité le 6 octobre 2009. Elle établit des directives en ce qui concerne la prestation de biens et de services aux personnes handicapées. La Corporation de la Municipalité de Nipissing Ouest s'engage à offrir un service à la clientèle constant aux personnes handicapées en mettant en pratique ces quatre principes clés: la dignité; l'indépendance; l'intégration; et l'égalité des chances.

Politique des normes d'accessibilité intégrées 2013/379

Le *Règlement 191/11 sur les normes d'accessibilité intégrées*, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011 en vertu de la LAPHO. Ce règlement établit des normes d'accessibilité pour chacun des domaines suivants: information, communication, emploi et transport.

La Municipalité a adopté sa *Politique sur les normes d'accessibilité intégrées* le 19 novembre 2013. Le but de la politique est d'établir, de mettre en œuvre, de maintenir et de documenter un Plan d'accessibilité pluriannuel qui décrit la stratégie de l'organisation pour prévenir et éliminer les obstacles et répondre à ses exigences en vertu du présent Règlement.

Norme sur la conception des espaces publics

Le 1^{er} janvier 2013, le *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* fut modifié pour inclure les exigences d'accessibilité pour la conception des espaces publics. La *Norme sur la conception des espaces publics* décrit les moyens de rendre les espaces communs plus accessibles. La Norme s'applique aux nouveaux espaces / constructions et bâtiments. Elle s'applique également aux espaces existants faisant l'objet de rénovations majeures. La plupart des espaces en question sont à l'extérieur.

Par exemple, il existe des exigences pour l'accessibilité dans les:

- Sentiers de loisirs et des voies d'accès aux plages;
- Espaces de repos ou de pique-nique publiques extérieures;



- Espaces de jeux extérieurs, comme les terrains de jeux de parcs provinciaux et de communautés locales;
- Stationnements accessible (sur rue et hors rue);
- Voies de circulation extérieures, comme les trottoirs, les rampes, les escaliers, les rampes de bordure, les espaces de repos et les signaux piétonniers accessibles;
- Éléments liés au service tels que les comptoirs de réceptions et de services, les files d'attente fixes et les zones d'attente;
- Entretien et restauration des espaces publics.

Les exigences spécifiques des différentes normes seront introduites progressivement entre 2012 et 2025.

Procédure de maintenance préventive et d'urgence des éléments accessibles dans les espaces publics :

- Le personnel effectuera une surveillance et des vérifications régulières des éléments accessibles dans les espaces publics, et rendra compte de toute constatation à la direction des opérations du bâtiment, pour une remise en état et / ou un entretien d'urgence en temps opportun, si nécessaire.
- En cas de perturbations temporaires affectant les éléments accessibles de l'espace public de la Municipalité, pour cause d'entretien ou autre, la Municipalité en avisera le public. L'avis comprendra des informations sur la raison de l'interruption, sa durée prévue et une description des installations et services de remplacement qui pourraient être disponibles.

La Municipalité de Nipissing Ouest veillera à ce que toute nouvelle construction ou tout réaménagement d'espaces publics qu'elle entend entretenir satisfasse aux exigences énoncées dans l'article 80 du *Règlement 191/11 sur les Normes d'accessibilité intégrées*.



PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Objectifs du Comité 2021-2025

Le Plan d'accessibilité décrit le processus et les mesures que la Municipalité prendra au cours des prochaines années pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles dans toutes les installations municipales et par l'intermédiaire de ses services.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité se doit de:

- Revoir les obstacles identifiés au cours des années précédentes;
- Continuer de mener des examens informels des sites et installations municipaux;
- Inviter d'autres agences à partager leurs Plans d'accessibilité;
- Continuer de travailler avec le Conseil et les chefs de service pour reconnaître les problèmes d'accessibilité et les lacunes;
- S'assurer que le Règlement municipal est imposé en ce qui concerne le stationnement accessible / handicapé;
- Promouvoir la sensibilisation et l'éducation à l'accessibilité;
- Favoriser une bonne communication et impliquer les entreprises locales sur l'importance de l'accessibilité.

Mise à jour sur les obstacles d'accessibilité 2021

Le Comité consultatif examine annuellement le rapport sur les obstacles.

Année	Examiné	Éliminé	Nouvellement Identifié	Restant
2015-2018	32		15	47
2013/2014	35	3		32
2011	46	12		35
2010	58	12		46
2006	88	37	7	58
2003/2004			88	

En 2019, le Conseil a approuvé un projet d'évaluation de bâtiments et installations dans lequel l'accessibilité faisait partie du volet. La section sur l'accessibilité de la première phase de l'évaluation du bâtiment est identifiée à l'Annexe A.

Au cours des prochaines années, l'accent sera mis sur les obstacles qui ont été identifiés dans l'évaluation des bâtiments et installations locales. Les obstacles seront abordés en fonction des priorités, tout en gardant à l'esprit les restrictions budgétaires et la faisabilité.



Méthodologies d'identification des obstacles 2021-2025

Pour identifier les obstacles dans les installations municipales, le Comité d'accessibilité et le Groupe municipal des opérations en accessibilité se prépose de :

- Continuer à évaluer les bâtiments et installations;
- Continuer les visites informelles des sites municipaux par le Comité;
- Travailler à la sensibilisation à l'accessibilité au sein de la Municipalité;
- Collaborer avec divers groupes et associations pour aider à la sensibilisation du public;
- Poursuivre leur travail avec différents services de la Municipalité en matière d'accessibilité;
- Assurer l'application des règlements de stationnement pour personnes handicapées;
- Poursuivre la formation du personnel au sujet de l'accessibilité.

Réalisations en accessibilité

- Un nouveau site Web municipal a été lancé en novembre 2020, conçu et développé conformément aux normes d'accessibilité (LAPHO et Guide d'accès au contenu Web 2.0 AA).
- Mise à niveau des toilettes de la bibliothèque de Cache Bay.
- Musée Sturgeon River House, amélioration des toilettes et nouvelle rampe arrière.
- Équipement d'accessibilité au parc de jeux de Cache Bay.
- Mise au niveau des trottoirs avec des panneaux tactiles selon les standards provinciaux :
 - Sturgeon Falls (route 17 Coursol jusqu'à No Frills)
 - Verner (rue principale est)
 - Cache Bay (front de mer)
 - Rue Nipissing de Sturgeon Falls (de Salter à Levis)
- Développement des Politiques de service à la clientèle et d'accessibilité intégrée.
- Formation de tout le personnel municipal sur la politique de norme d'accessibilité intégrée.
- Participation à des foires d'accessibilité.
- Portes automatiques installées :
 - Bureau de tourisme
 - Bibliothèque publique / Centre communautaire à Cache Bay
 - Arène de Verner
 - Centre communautaire et récréatif de Sturgeon Falls (piscine et grande salle)
 - Bibliothèque de Sturgeon Falls
 - Bureau municipal de Verner
- Réalisation de sondages publics.
- Achèvement de l'accès au trottoir sur le chemin Coursol à Sturgeon Falls.
- Nouvel équipement d'accessibilité à la bibliothèque.
- Installation de panneaux en braille au Bureau municipal.
- Communication entre le Comité et les entreprises locales concernant la conformité aux normes de LAPHO.



- Partenariat financier avec le ministère de la Promotion de la santé pour l'équipement d'accessibilité de la piscine récréative.
- Création de stationnement supplémentaires pour personnes handicapées au centre de loisirs et au centre-ville de Sturgeon Falls.
- Présentation au public sur l'accessibilité.
- Élaboration d'un rapport d'étape et d'une feuille d'inspection pour faciliter l'examen et évaluer les obstacles identifiés les années précédentes.
- Nouveau Règlement municipal approuvé par le Conseil en partenariat avec la Cour de justice de l'Ontario pour réglementer le stationnement accessible dans la Municipalité de Nipissing Ouest.

Obstacles à surmonter de 2021-2025

Au cours des cinq prochaines années, le Comité s'attaquera aux obstacles identifiés dans le rapport d'évaluation de bâtiments et installations, Annexe A, ainsi que :

- Continuer de travailler avec les groupes communautaires et le Conseil pour s'assurer que toutes les nouvelles constructions d'installations et de services publics sont accessibles;
- Réaliser les restaurations / rénovations afin de réduire les obstacles;
- Continuer à travailler avec la Municipalité pour répondre aux exigences spécifiques de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Révisions et suivi

Ce plan sera révisé au moins une fois tous les cinq ans, ce qui permettra au Conseil, au personnel et au public de surveiller les obstacles identifiés et la direction vers laquelle la Municipalité se dirige pour éliminer tous les obstacles en vertu de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Plan de communication

Une fois adopté par le Conseil, le Plan d'accessibilité 2021-2025 sera mis à la disposition du public dans un format accessible sur le site Web municipal et sera disponible sur demande.

Conformément à la *Politique d'accessibilité du service à la clientèle*, la Municipalité a établi un processus pour recevoir et répondre aux commentaires sur la manière dont elle fournit des biens ou des services aux personnes handicapées. Le formulaire de rétroaction sur l'accessibilité se trouve sur la page d'Accessibilité du site Web municipal et peut être fourni sur demande.

Appendix A / Annexe A

AODA Maintenance Projects / Projets de maintenance LAPHO	
New Barrier Free Parking Type A and Type B / Nouveau stationnement sans obstacle de type A et type B	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Verner Arena / Aréna	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Musée Sturgeon River House Museum	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
New Pedestrian Crossing / Nouveau passage pour piétons	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Musée Sturgeon River House Museum	
Main Entrance Door Repairs / Réparation de la porte d'entrée principale	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Repair Existing Service Kiosk and Counters / Réparer le kiosque et les comptoirs de service existants	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
New signage and wayfinding system / Nouveau système de signalisation et d'orientation	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Verner Arena / Aréna	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Musée Sturgeon River House Museum	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
Repaint Washroom Doors / Repeindre les portes des toilettes	
Musée Sturgeon River House Museum	
Remove Protruding Objects / Retirer les objets saillants	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
Repair Stair Handrails / Réparation des rampes d'escaliers	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Verner Arena / Aréna	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
New Universal Washroom and Repair Existing / Nouvelle salle de bain universelle et réparer les existantes	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	

Repair Entrance Doors / Réparer les portes d'entrée	
Verner Arena / Aréna	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Musée Sturgeon River House Museum	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
Repair Existing Service Kiosk and Counters / Réparer le kiosque et comptoirs de service existants	
Verner Arena / Aréna	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Musée Sturgeon River House Museum	
Ramps & Designated space for wheelchairs / Rampes et espace désigné pour les fauteuils roulants	
Verner Arena / Aréna	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Repair Existing Washrooms / Réparer les toilettes existantes	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Musée Sturgeon River House Museum	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
Verner Arena / Aréna	
Repair interior doors and replace non compliant hardware / Réparer portes intérieures et remplacer quincaillerie non confor	
Verner Arena / Aréna	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Repair Kitchen Counter / Réparation de comptoir de cuisine	
Musée Sturgeon River House Museum	
Repair existing service counter / Réparer le comptoir de service existant	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
Increase ramp width, provide proper guard / Augmenter la largeur de la rampe, fournir un garde adéquat	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Repair Kitchen Counter / Réparation de comptoir de cuisine	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Chairlift for Wading pool and Hot Tub, Sauna repairs / Télésiège pour pataugeoire et bain, réparations de sauna	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Repair existing washrooms / Réparer les toilettes existantes	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Elevating Device / Appareil élévateur	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	

Repair interior doors and replace non compliant hardware / Réparer portes intérieures et remplacer quincaillerie non confor	
Musée Sturgeon River House Museum	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
New Universal Washroom / Nouvelle salle de bain universelle	
Musée Sturgeon River House Museum	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
Repair interior doors and replace non compliant hardware / Réparer portes intérieures et remplacer quincaillerie non confor	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
New Universal Washroom / Nouvelle salle de bain universelle	
Verner Arena / Aréna	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Repair interior doors and replace non compliant hardware / Réparer portes intérieures et remplacer quincaillerie non confor	
Sturgeon Falls Town Hall / Bureau Municipal	
Sturgeon Falls Arena / Aréna	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	
Repair interior doors and replace non compliant hardware / Réparer portes intérieures et remplacer quincaillerie non confor	
Sturgeon Falls Recreation Centre / Centre communautaire et récréatif	
Musée Sturgeon River House Museum	
Elevating device serving 2nd floor / Appareil élévateur 2e plancher	
Cache Bay Community Centre / Centre communautaire	